

ROLAND COURTEAU,
VICE-PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES DU SÉNAT
(GROUPE SOCIALISTE ET RÉPUBLICAIN)

Madame la ministre,

Madame la présidente du *Planning familial*,

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Comme mon collègue Alain Gournac, j'ai eu le privilège de connaître Lucien Neuwirth au Sénat et de partager avec lui un engagement déterminé en faveur des droits des femmes.

Je salue, moi aussi, le courage qu'il lui a fallu pour donner aux femmes le droit de maîtriser leur fécondité, à une époque où l'état d'esprit dans notre pays faisait trop souvent du ventre de la femme, il faut bien le dire, la propriété du mari.

Quand on relit les débats qui, il y a cinquante ans, ont donné lieu à l'adoption de la loi relative à la régulation des naissances, on se rend compte de tout le chemin qui a été parcouru depuis la fin des années 1960.

Contre ceux qui estimaient que la proposition de loi menaçait les hommes dans (je cite) la « *fière conscience de leur virilité féconde* » et qui craignaient que la pilule « *précipite certaines catégories de femmes vers la prostitution clandestine* », Lucien Neuwirth a osé rêver, pour les couples, d'une « *vie intime complète et confiante* ».

Face à ceux qui l'accusaient de confondre « *idées généreuses, sophismes, snobisme, érotisme et intérêts sordides* » - rien que ça ! - son ambition était que les femmes ne soient plus les seules à porter « *le poids de la fécondité* ».

Oui, vraiment, c'est une âme de résistant qu'il a fallu pour ce combat, et Alain Gournac a eu raison de rappeler cette page héroïque de la vie de Lucien Neuwirth.

Une autre chose me frappe dans le parcours de notre regretté collègue, c'est sa capacité à voir plus loin encore que la loi à laquelle il a donné son nom, sa capacité à évoluer avec les nécessités du moment.

En octobre 2000, le spectre des grossesses non désirées, plus particulièrement chez les jeunes filles, le conduit en effet à défendre une proposition de loi sur la contraception d'urgence, texte dont il est rapporteur pour la commission des affaires sociales.

Et il n'hésite pas, dans ces circonstances, à préconiser un certain bouleversement des « piliers » de la loi Neuwirth, qui s'appuyait sur trois principes : prescription médicale, autorisation des parents pour les mineures et vente des produits contraceptifs en pharmacie.

C'est ainsi qu'en 2000, Lucien Neuwirth soutient le principe de la délivrance de la pilule du lendemain aux mineures souhaitant garder le secret et à défendre la possibilité, pour les infirmières scolaires, d'administrer cette contraception.

Dans l'hémicycle du Sénat, presque 37 ans jour pour jour après l'adoption de la loi de 1967, il rappelle sa conviction de toujours dès qu'il s'agit de donner la vie, et je m'arrêterai là :

« Avoir un enfant avec l'être qu'on aime, au moment où l'on peut l'accueillir dans les meilleures conditions, d'abord pour lui-même, car un enfant, c'est d'abord un projet de vie dont les auteurs ont la responsabilité, c'est un accomplissement. »